

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 05 août 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	21 + 4 pouvoirs	24 juillet 2025	25 juillet 2025

N° délibération	Objet
2025-099	Désignation d'un représentant supplémentaire au sein du syndicat mixte EPAGA

Le 05 août 2025 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Josiane GUINVARC'H à Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND à Jean-Yves BROUSTAL, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Mickaël TOULLEC

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le président explique que suite à la révision des statuts de l'EPAGA, la communauté de communes doit compléter le nombre de ses représentants au sein du comité syndical de l'EPAGA.

La communauté de communes a actuellement deux représentants, elle doit en nommer un troisième pour le collège des producteurs d'eau à partir des eaux de surface.

Les représentants au collège des EPCI à fiscalité propre, désignés par délibération du 16 juillet 2020 sont M. Grégory LE GUILLOU et Mme Coralie JEZEQUEL.

Vu l'article 6 des statuts du syndicat mixte EPAGA,

Il convient de désigner le représentant au collège des producteurs d'eau potable. Le président propose d'élire le représentant à main levée.

Le Conseil communautaire de Monts d'Arrée Communauté après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le vote à main levée
- désigne M. Arnaud COZIEN comme représentant de la collectivité au collège des producteurs d'eau du syndicat mixte EPAGA.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,

